Assurance-vie : comment savoir si on est bénéficiaire d'un assuré décédé ?

Vérifié le 01 janvier 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si un proche est décédé et que vous voulez savoir s'il avait souscrit un contrat d'assurance-vie, il y a 2 cas possibles :

- Vous pensez être le bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie
- Vous pensez connaitre celui qui pourrait être le bénéficiaire.

Toute personne peut demander à rechercher l'existence d'un contrat d'assurance-vie d'une personne décédée.

Il faut interroger l'Agira. Une demande auprès de l'Agira est gratuite.

Si vous souhaitez faire cette démarche, vous devez joindre une copie de l'acte de décès de la personne qui aurait souscrit le contrat.

Vous pouvez effectuer la démarche sur internet (ou par courrier postal si vous ne pouvez pas utiliser internet) :

Sur internet

Vous devez utiliser un service en ligne :

Agira VIE : demander la recherche des bénéficiaires d'un contrat d'assurance-vie
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R50819)

Par courrier

Si vous ne pouvez pas utiliser internet, vous devez adresser votre demande à l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (Agira).

Où s'adresser ?

Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (Agira)

Organise la recherche de contrats d'assurance vie non réclamés en cas de décès du souscripteur.

Par courrier

Agira Recherche Contrats Assurance Vie

26 Boulevard Haussmann

75311 Paris Cedex 09

Dans les **15 jours** suivant la réception de la demande, l'Agira va informer l'ensemble des compagnies d'assurance du décès de l'assuré.

Chaque assureur qui reçoit cette demande doit effectuer les recherches pour déterminer s'il existe un contrat ou plusieurs contrats souscrits par la personne décédée.

Si vous êtes désigné comme bénéficiaire, l'assureur a **1 mois** pour vous informer de l'existence d'un contrat à votre profit.

Quand l'assureur a pris connaissance des coordonnées du bénéficiaire, il doit le contacter pour lui demander de fournir l'ensemble des documents nécessaires au paiement du capital.

À savoir

> Même si vous avez la possibilité de contacter l'Agira pour savoir si une personne est bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie, l'assureur ne peut entrer en contact qu'avec le bénéficiaire du contrat d'assurance-vie, et non avec le demandeur.

Si vous êtes bénéficiaire d'un contrat souscrit par une personne décédée, l'assureur doit vous verser le capital **dans un délai d'1 mois** après réception de l'ensemble des documents nécessaires au paiement.

Au-delà de ce délai, le capital non versé produit des **intérêts** au taux de :

- **13,34 %** durant 2 mois,
- **20,01 %** après la période de 2 mois.

> **À noter**
>
> L'Agira est compétente pour rechercher les contrats d'assurance-vie d'une personne décédée **depuis moins de 10 ans**. Si la personne est décédée **depuis plus de 10 ans**, il faut s'adresser à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en utilisant son service en ligne Ciclade (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R46788) .

Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

● Pour s'informer

Assurance Banque Épargne Info Service (https://www.abe-infoservice.fr/qui-sommes-nous/nous-contacter)

Textes de loi et références

Code des assurances : articles L114-1 à L114-3 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006157215)
Prescription (article L114-1)
Code des assurances : articles L132-1 à L132-27-2 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006174038)
Recherche des bénéficiaires (article L132-9-2), versement du capital au bénéficiaire désigné (article L132-23-1)
Arrêté du 19 juin 2025 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051783186)

Services en ligne et formulaires

Rechercher si vous êtes bénéficiaire d'une assurance-vie (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R46434)
Service en ligne

Questions ? Réponses !

Quel est le délai de prescription applicable aux actions liées à un contrat d'assurance-vie ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15337)

Voir aussi

Assurance vie (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N89)
Service Public
Ciclade - Pour rechercher votre argent (https://ciclade.caissedesdepots.fr/)
Caisse des dépôts et consignations (CDC)
La finance pour tous - Assurance vie (https://www.lafinancepourtous.com/pratique/placements/assurance-vie/)
Institut pour l'éducation financière du public (IEFP)
Assurance vie : les contrats en déshérence (https://www.abe-infoservice.fr/assurance/assurance-vie/beneficiaire-dun-contrat-dassurance-vie-les-contrats-dassurance-vie-en-desherence)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Tout savoir sur l'assurance vie (https://www.abe-infoservice.fr/fr/assurance/assurance-vie)

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)